



Montreuil, le 8 septembre 2009.

Plates-formes :

Le degré zéro du dialogue social

Le secrétaire général avait réuni le 7 septembre, toutes les organisations syndicales du ministère. Entouré du ban et de l'arrière ban de l'administration pour tenter sans doute de nous faire passer le message que tout va bien et que tout le monde travaille dans le même sens... Il y avait donc plus de représentants de l'administration que de syndicats pour faire un point d'étape sur les plates-formes.

Sans en informer qui que ce soit la grippe était l'invitée de l'ordre du jour : cela permettait de réduire le temps ou de masquer le vide : au choix !

Sur la grippe, - lire le journal « libération » du mardi 8 septembre - nous avons été renvoyé à nos directions respectives. Nous avons juste eu le droit de savoir que le ministère avait des stocks de masques et avait acheté (à prix d'or ?) de quoi se laver les mains et désinfecter les locaux : rien de plus que les messages médias habituels.

Sinon, nous avons surtout compris que la grippe est l'occasion de remettre en cause le fonctionnement de la justice et d'attaquer le droit du travail, sous un prétexte de prévention : A qui fera-t-on croire qu'il sera possible de faire du confinement dans des prisons surpeuplées ? Pourquoi fera-t-on juger les mineurs par le tribunal correctionnel ?

Un gag parmi tant d'autres : ne pas prendre l'ascenseur, l'atmosphère y est confinée ! mais on ne nous dit pas comment éviter le métro, le bus ou le train pour venir travailler !!! Tout le monde n'a pas de voiture de fonction...

Le point à retenir, c'est que nous sommes sur la grippe, comme sur le reste dans de la communication, il y a beaucoup de prescriptions, elles sont inapplicables et on rendra les personnels coupables de ne pas les avoir appliquées : exemple, en cas de grippe, vous devez prévenir l'ARAS et le médecin de prévention : qui connaît le numéro de téléphone de l'ARAS ou celui du médecin de prévention que certains n'ont pas vu depuis 10 ans ? avec 40° de fièvre ce sera bien entendu votre priorité !

Sur les plates-formes,

Nous nous demandons encore quelle était l'info qu'ils devaient nous donner! ce qui rend la réunion scandaleusement chère, vu les frais de déplacement des uns et le salaire moyen des cadres présents ! Nous avons commencé par un clip de propagande comme quoi sur la plate forme expérimentale de Toulouse tout le monde s'aime, que tout le monde il est gentil... Pas une information de fond, même pas le nombre de collègues concernés... (une demi-douzaine en réponse à l'insistance syndicale !).

Le mal-entendu de base était que les organisations syndicales étaient là pour parler de l'architecture des plates-formes, des conséquences sur les personnels, sur les salaires, sur l'emploi, les conditions de travail d'ici les 31 décembre 2010 et que le secrétariat général était venu nous raconter le conte de fée de la pseudo plate-forme de Toulouse.

Il y avait clairement un refus d'informer, pire, il y a eu de la désinformation : Ils voudraient non seulement nous prendre pour des imbéciles mais qu'en plus, on leur dise merci : c'est toujours le mépris des personnels qui prévaut !

Nous, nous avons fait notre travail en demandant quelle était la nature juridique des plates-formes, en demandant comment seraient nommés les collègues, s'ils bénéficieraient d'arrêtés, d'indemnités de mission : Ce que nous comprenons c'est que les personnels n'auront rien, ni arrêtés, ni frais de mission, ils seront « volontaires » ! désignés ou contraints ?

Montreuil, le 8 septembre 2009.

Et pendant 1 heure, ce fut un refus de répondre, le secrétaire général qui n'a jamais supporté qu'on ose le contredire, s'est énervé sur les questions insistantes de la CGT : parce que nous faisons le lien avec ce qui se passe dans la fonction publique, il nous désigne comme les tenants de plates-formes interministérielles. Il n'est pas possible d'interroger des situations complexes. Par exemple, dans les DOM et en Corse, toutes les administrations, y compris la justice sont sous la coupe du Préfet local. Comment cela s'articule-t-il avec une plate-forme PACAC ? aucune réponse depuis des mois...

Poser des questions nous ravalerait au rang de terroriste de la réforme de la Justice ?

La secrétaire général, magistrat de formation, fait semblant de ne pas savoir ce que c'est que la création juridique d'un service (Comme la DPJJ pour les DIR, comme le ministère de la Fonction Publique pour les directions départementales interministérielles des préfectures -DDI).

Il veut nous faire croire que le bâtiment « en dur » est la preuve de l'existence d'un service !

A la CGT, nous disons que ce refus de créer juridiquement les plates-formes sous couvert « d'expérimentation » montre qu'il se cache derrière d'autres turpitudes.

Qu'ils n'aient pas encore résolu les questions statutaires, peut s'entendre : mais alors que l'on indique un calendrier de négociations puisque les plates-formes seront un jour ou l'autre rattachées au secrétariat général, et le 1^{er} janvier 2011 c'est demain. C'est la logique du projet que de séparer l'opérationnel (le « coeur de métier »-éducatif, surveillance, greffe, jugement) des fonctions dites supports (informatique, action sociale, formation, facturations, appels d'offres et RH par exemple).

Sur les statuts, tout le monde garde son statut d'origine pour le moment ! Le SA de la pénit, celui de la PJJ feront le même travail sur le même lieu mais avec des salaires nets différents : tout va bien ! mais cela ne durera pas, il suffit de regarder ailleurs...

Sur les négociations statutaires, maintenant que personnels administratifs et techniques sont corps communs, il y a lieu de mettre en place la refonte des grilles salariales voulues par le gouvernement avec l'accord d'organisations minoritaires : sur ce point, rien non plus : Ils veulent nous faire croire qu'il n'y a plus d'argent, mais il y en a pour les banquiers...

A la CGT, nous savons que ce projet se percute avec l'Office Nationale de Paye qui va se charger de la paye de tous les fonctionnaires en 2012 : que deviendront alors ceux qui s'occupent aujourd'hui des salaires ? Il va également à l'encontre de la création du Service des Achats de l'Etat (site en ligne depuis cet été). Où passeront ceux qui s'occupent aujourd'hui des appels d'offre et des marchés publics ? Un responsable ministériel des achats (RMA), rattaché au SAE est d'ailleurs déjà désigné pour le Ministère de la Justice.

Nous savons, enfin, que la logique des plates-formes de formation, c'est de lancer des appels d'offre au privé. Elles auront des conséquences sur l'emploi, il suffit de regarder la PJJ.

Ils veulent enfin nous faire croire qu'il n'y a pas de projet précis, qu'on expérimente !

C'est de la désinformation : il y a des cabinets d'audits qui travaillent. Ils font des scénarii : vous devez mutualiser ceci et cela, et vous faites des économies d'argent (donc d'emplois). A la justice, la société s'appelle « Cap-gémini ». Pour 250 000 euros, c'est elle qui pilote... euh, pardon... qui conseille...

Le secrétaire général nous dit que son travail représente 25 000 pages. La CGT veut copie intégrale du document : on va nous donner (un jour) une synthèse de 15 pages soigneusement nettoyée et incompréhensible : c'est la négation de l'information des personnels.

A la CGT, nous voyons bien que les mêmes méthodes se reproduisent dans toute la fonction publique, nous savons donc parfaitement qu'une stratégie globale existe et que les différences se font à la marge, mais avec de la casse constante pour les personnels...

La mobilisation sur les plates formes doit s'amplifier, Il faut construire des initiatives communes pour faire respecter des principes : existence juridique, définition des postes et unification du cadre statutaire ! C'est aux personnels de s'emparer du débat, nous serons à leurs côtés...